



Litige bancaire par rapport vente terrain

Par **lequeux**, le 13/02/2012 à 09:34

Bonjour,

Afin de pouvoir vendre des terrains nous avons été amené à faire effectuer une étude de sol, le chèque de règlement a été rejeté par l'établissement pour un dépassement de 300 euros du découvert autorisé.

Par ailleurs ce même établissement se propose d'acquérir l'ensemble des terrains pour un montant de 180000 euros alors que sa filiale immobilière a fait une estimation, antérieurement de 250000 à 300000 euros.

Un des terrains d'un lot de quatre a déjà un acquéreur.

Le procédé de cet établissement bancaire ne vous semble-t-il quelque peu frauduleux?

Par **cocotte1003**, le 14/02/2012 à 06:58

Bonjour, ou voyez vous quelque chose de frauduleux ? vous etes en tord car on doit disposer de l'argent sur son compte quand on établit un chèque vous pouvez penser que ce n'est pas commercial d'avoir rejeté votre chèque. Une estimation reste une estimation et tout le monde serait ravi si si les biens se vendaient à leur valeur estimé. Il vous font une proposition, vous etes libre ou non d'accepter. En ce moment, l'immobilier est négociable, il y a plus de vendeur que d'acheteur, cordialement